

Rôle de la séance publique du 26/02/2026 à 09h30

Président : Monsieur EVEN
Assesseurs : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC
Greffier : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**01) N° 2401550 RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	Mme X M. X	Me BROSSAS Me BROSSAS
Défendeur	COMMUNE DE MARIGNY-LES-USAGES	Me Christophe FORCINAL
Autres parties	STE SMACL ASSURANCE	CABINET CASADEI-JUNG & ASSOCIES

Demande l'annulation du jugement n° 2101576 en date du 04/04/2024 par lequel le tribunal administratif a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la commune de Marigny-les-Usages à la réparation des préjudices causés à son enfant et à elle-même du fait de l'accident subi le 20/03/2015.

02) N° 2400865 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	SELAS ARCO-LEGAL
Défendeur	COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE	SELALS MARTIN-SOL
Autres parties	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE, ENERGETIQUE	

Demande l'annulation du jugement n° 2013326 en date du 08/03/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté interministériel du ministre de l'économie et des finances, du ministre de l'action et des comptes publics et du ministre de l'intérieur du 17/06/2020 en tant qu'il refuse de reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la commune de Deuil-la-Barre pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et l'a enjoint de réexaminer la situation de la commune dans un délai de trois mois à compter de la notification dudit jugement.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**03) N° 2302139****RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur	ASSOCIATION RIVES DE SEINE NATURE ENVIRONNEMENT ADIV ENVIRONNEMENT NON AU PONT D'ACHERES	SCP FARO & GOZLAN SCP FARO & GOZLAN SCP FARO & GOZLAN
Intervenant	TRIEL ENVIRONNEMENT	
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Intervenant	COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE	SELARL GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES

Requête de l'association Rives de Seine Nature Environnement et autres contre le jugement n° 2109194 du 10 juillet 2023 par lequel le Tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à annuler l'arrêté du 29 avril 2021 par lequel le préfet des Yvelines a déclaré d'utilité publique le projet de création d'une aire de grand passage sur le territoire des communes de Carrières-sous-Poissy et de Triel-sur-Seine ainsi que la décision implicite rejetant leur recours gracieux.

04) N° 2302552**RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	ASSOCIATION GENERATIONS FUTURES	CABINET TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
Défendeur	AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL	AARPI GEORGES HOLLEAUX ANTONIN SILVESTRE
Autres parties	MINISTERE DE LA SANTE, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPEES MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	

Requête contre le jugement n° 2012503 du 21/09/2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 30/09/2020 par laquelle l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a renouvelé l'autorisation de mise sur le marché n° 2130253 du produit phytopharmaceutique « Kyléo », herbicide à usage professionnel.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

05) N° 2401863

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	M. X	Me PERRET
Défendeur	COMMUNE DE GRESSEY	CABINET ADAES
		AVOCATS
	M. X	Me PAPON

PC07828519G0003 Demande l'annulation du jugement avant dire-droit n°2200242 en date du 30 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a décidé, par application des dispositions de l'article L.600-5-1 du code de l'urbanisme, de sursoir à statuer pendant un délai de quatre mois sur la requête de M. X tendant à l'annulation du permis de construire du 17 janvier 2020 accordé à M. X en vue de la réhabilitation de deux bâtiments existants sur la parcelle cadastrée section AA n° 33 située 14 rue du Lavoir à Gressey, pour permettre la régularisation du vice tiré de l'incompétence.

06) N° 2500627

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	M. X	Me PERRET
Défendeur	COMMUNE DE GRESSEY	CABINET ADAES
		AVOCATS
	M. X	Me PAPON

PC07828519G0003 Demande l'annulation du jugement n°2200242 en date du 31 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation du permis de construire du 17 janvier 2020 accordé à M. X en vue de la réhabilitation de deux bâtiments existants sur la parcelle cadastrée section AA n° 33 située 14 rue du Lavoir à Gressey.

Rôle de la séance publique du 26/02/2026 à 11h00**Président** : Monsieur EVEN**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC**Greffier** : Madame SZYMANSKI**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

01) N° 2403239 **RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur M. et Mme X

SELARL WALTER &
GARANCE AVOCATS

Défendeur COMMUNE DE TOURS

SARL HUBERT VEAUUVY
AVOCAT

STE TELIM PROMOTION

Demandent l'annulation du jugement n° 2301034 du 10/10/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté leur demande tendant à annuler l'arrêté du 21/09/2022 par lequel le maire de Tours a délivré à la société Telim Promotion un permis de construire portant sur la construction d'un ensemble immobilier composé de 2 bâtiments après démolition de deux constructions existantes, situé 134 rue Febvotte et 100 rue Marat à Tours (Indre-et-Loire) sur des parcelles cadastrées DR n°305, 306 et 307, classées en zone UCb du plan local d'urbanisme. ainsi que la décision de rejet de leur recours gracieux

02) N° 2400389 **RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur M. X

CARVE A.A.R.P.I

Défendeur COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE
ASSOCIATION PAVILLON MARIECENTAURE AVOCATS
ADMINIS AVOCATS

PC0920511800848 : Demande l'annulation du jugement n° 1908302 du 19/12/2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 09/05/2019 par lequel le maire de la commune de Neuilly-sur-Seine a délivré à l'association du Pavillon Marie un permis de construire en vue de la réhabilitation et de l'extension du bâtiment Argenson de l'institution Saint-Dominique sur un terrain situé 23 quater boulevard d'Argenson, et des arrêtés modificatifs en date des 26/05/2020 et 24/09/2021.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

03) N° 2401518

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur M. X

SELARL CAMILLE MIALOT
AVOCATS

Défendeur COMMUNE DE SACLAY

CLL AVOCATS

DP915342110037 : Demande l'annulation du jugement n° 2111015 en date du 10/04/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à annuler la décision du 29/06/2021 par laquelle le maire de la commune de Saclay s'est opposé à la déclaration préalable déposée le 04/06/2021 en vue de la pose de deux climatiseurs sur son pavillon situé au 109 rue Curie sur le territoire de cette commune, ainsi que la décision implicite de rejet de son recours gracieux

04) N° 2402147

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur Mme X

SCP FEDARC AVOCATS

Défendeur CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE
NANTERRE

SELARL OFFICIO
AVOCATS

Demande d'annuler le jugement n° 2110646 en date du 06/06/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler la décision du 23/02/2021 par laquelle le centre communal d'action sociale (CCAS) de Nanterre (Hauts-de-Seine) a refusé de reconnaître l'accident du 28/05/2018 comme étant imputable au service, ensemble la décision du 21/06/2021 portant rejet de son recours gracieux

05) N° 2402610

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur COMMUNE DE SAINT-PREST

CITYLEX AVOCATS

Défendeur SA ORANGE

AARPI FRECHE &
ASSOCIES

DP0283582100041: Demande l'annulation du jugement n° 2104694 en date du 18/07/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a annulé, à la demande de la société Orange, l'arrêté du 28/10/2021 par lequel le maire de la commune de Saint-Prest (28) lui a fait opposition à la déclaration préalable portant sur l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur une parcelle cadastrée ZK 0035.

Rôle de la séance publique du 26/02/2026 à 12h00

Président : Monsieur EVEN

Assesseurs : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC

Greffier : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2401922 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	M. X	Me CHAYÉ
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

(MALI) Demande l'annulation du jugement n° 2403092 en date du 13/06/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25/01/2024, par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de destination.

02) N° 2401808 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	M. X	Me RAJI
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

(EGYPTE) Demande l'annulation du jugement n° 2404976 en date du 27/05/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 19/03/2024, par lequel le préfet des Hauts-de-Seine lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de destination et a pris à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 2 ans en l'informant qu'il fait l'objet d'un signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

03) N° 2401815 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	M. X	Me SIRAN
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

(CONGO) Demande l'annulation du jugement n° 2314242 en date du 23/05/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27/01/2023, par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de destination et lui a interdit de retourner sur le territoire français pour une durée de deux ans.

04) N° 2401816

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur M. X

Me PARTOUCHE-KOHANA

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

(MAROC) Demande l'annulation du jugement n° 2403568-2403571 en date du 19/03/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 10/03/2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être reconduit et a prononcé une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et l'arrêté du 10/03/2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise a prononcé son assignation à résidence dans le département du Val-d'Oise pendant une durée de 45 jours renouvelable deux fois, et lui a fait obligation de se présenter du lundi au jeudi inclus à 10 heures, y compris les jours fériés et chômés, au commissariat d'Argenteuil

05) N° 2402027

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur Mme X

VELASCO

Défendeur PREFECTURE DES YVELINES
OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE
L'INTEGRATION

(CONGO) Demande l'annulation du jugement n° 2401547 en date du 17/06/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'arrêté du 17/01/2024 par lequel le préfet des Yvelines a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a décidé qu'à l'expiration de ce délai, elle pourrait être reconduite d'office à la frontière à destination du pays dont elle a la nationalité, ou de tout autre pays dans lequel elle établirait être légalement admissible